# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 13 novembre 2014 3.3

#### CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-

#### DEVELOPPEMENT DURABLE

FOURNITURE DE VEGETAUX

APPROBATION D'UN MARCHE A BONS DE COMMANDE

Odette GRELIN, conseillère municipale déléguée au commerce et à l'artisanat, expose à l'assemblée :

**"**Différents chantiers d’aménagement paysagers sont réalisés au cours de l’année sur la commune. Ces interventions qui sont effectuées en régie, nécessitent une consultation préalable pour la fourniture des végétaux. Les végétaux à fournir sont des arbres tiges pour la plantation en alignement, des arbres formés en cépée et des arbustes, des graminées, des rosiers et des vivaces.

Une procédure d’appel d’offres ouvert a été lancée conformément aux articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Un dossier de consultation des entreprises a été préparé en ce sens et organisé en marché à bons de commande avec montant minimum et sans montant maximum.

Le montant minimum annuel est fixé à 20 000 € TTC.

Le marché est conclu pour une durée de quatre ansà compter de sa notification, avec possibilité de résiliation annuelle.

A l’issue de la consultation, quatre offres ont été remises dans les délais.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission d’appel d’offres, réunie le 13 novembre 2014, a classé les offres et retenu la société LE FIL VERT – 27420 Dangu.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des marchés publics ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. autorise le maire à signer le marché passé avec la société LE FIL VERT – 27420 Dangu, pour la fourniture de végétaux ;
2. dit que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget général.